PV DE LA REUNION DES PRÉSIDENTS DE CLUBS DU DIMANCHE 09 JANVIER 2022

COMITÉ DE MOSELLE DE BASKET-BALL

Saison 2021-2022

Clubs présents : AUDUN LE TICHE – AUGNY – AUMETZ – BEHREN – BOULANGE FONTOY - CLOUANGE – CREHANGE FAULQUEMONT – CREUTZWALD – DISTRICT BC – DUKES DE FAMECK – FOLKLING – HAYANGE MARSPICH – KNUTANGE – LONGEVILLE ET SAINT AVOLD – MAIZIERES LES METZ – METZ ASPTT - METZ BC – MONTIGNY LES METZ - MORHANGE – NILVANGE SEREMANGE – ROMBAS – ROSSELANGE – SAINT NICOLAS EN FORET – SARREBOURG - SARREGUEMINES – SILVANGE – THIONVILLE - UCKANGE - TUCQUEGNIEUX.

Clubs absents : HAGONDANGE – SAINTE MARIE AUX CHENES.

Membres du Comité Directeur présents : Gérard BERGER, Président - Ben Amar BEKKAYE - Danièle BERGER – Véronique CHARDIN - Alain CONSEIL – Jean-Claude DEVISE – Laurent KIEFFER – Jean TORQUIEVE.

Excusé : Laurent KULINICZ

Invité : Stéphane FILSER, CT 57

****

Le Président d'UCKANGE souhaite la bienvenue aux représentants des clubs et regrette qu'en raison de la situation sanitaire actuelle, ne pas avoir la capacité de les accueillir autour d'un café et d'une viennoiserie.

Ouverture par le Président du CD57Basket :

Gérard BERGER

À 9h35, le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux représentants des clubs présents et en excusant les absences des clubs qui en ont fait la démarche.

« Permettez-moi de vous présenter mes Meilleurs Vœux ainsi que ceux des membres du Comité Directeur pour cette nouvelle année 2022.

Je souhaite :

- *Que nous puissions continuer à nous entrainer et à pratiquer dans les meilleures conditions possibles jusqu'à la fin de cette saison,*
- *Que chacun d'entre-nous prenne soin de sa santé mais aussi de celle des autres en appliquant au mieux les consignes qui nous sont imposées,*
- *Que notre travail soit reconnu et valorisé,*
- *Que notre progression en termes de licenciés, je le rappelle + 26% par rapport à la saison 2020/2021 mais surtout +4% par rapport à 2018/2019 année de référence, soit 160 licenciés de plus qui nous ont permis d'atteindre un nombre non égalé depuis 1999. Maintenant, l'important c'est de fidéliser ces nouveaux adhérents en leur offrant des animations et des compétitions.*

Encore une fois BRAVO à tous ceux qui ont contribué à ce résultat et vive la MOSELLE et son BASKET.

Ordre du jour

Le Pass Vie Associative : 3

Le Pass Sport 3

Le Pass Sanitaire 4

Le Pass Vaccinal : 5

Les Licences 5

Les Compétitions 2ème phase : 6

Recommandations techniques – e-marque V2 : 8

La Feuille de marque U11 10

L'Opération « Bracelets de Fidélisation » 10

Le Basket 3x3 10

Visioconférence post-Comité Directeur FFBB 10

Questions diverses 12

Annexes 12

Le Pass Vie Associative : versement d'une aide de 30 € par le Conseil Général reversée aux clubs sous la forme d'une subvention.

Le Pass Sport :

CDOS 57 : versement d'une aide de 50 € par le Conseil Départemental de la Moselle.

Rappel : la 1ère vague de déclaration des bénéficiaires du Pass'Sport est clôturée. Nota : L'extension de ce dispositif se poursuivra jusqu'à fin février 2022.

Statistiques Pass Sport :

- Résultats très loin des objectifs initiaux (15% des jeunes ont été jusque-là bénéficiaires)
- Suspension en décembre 2021 mais réouverture le 03 janvier 2022 avec prolongement jusqu'au 28/02/2022.

Statistique nationale :

Pour le basket : 2 552 clubs (sur 4 000 environ) ont sollicité au moins une demande. Au total, 61.138 demandes enregistrées à ce jour. Pour la Moselle, 695 enfants ont bénéficié de cette aide.

Le Pass Sanitaire

Dispositions Fédérales liées à la Covid 19 – Note n°59 – Protocole de reprise des activités sportives à partir du 3 janvier 2022

FFBB FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASKETBALL	**DISPOSITIONS FEDERALES COVID-19**		
	Thématique :	☐Présidence ☐Administration et Finances ☐Haut Niveau ☐Formation & Emploi ☐Marque	☐ Clubs, Jeunesse & Territoires ☐Compétitions & Vivre Ensemble ☒Affaires juridiques et Institutionnelles ☐3x3
	Destinataires :	☐Comités ☐Ligues ☐Ligues et Comités	☒Ligues, Comités et Clubs ☐CTS
	Nombre de pièces jointes : 1		
	☐Information ☐Echéance de réponse :		

Ce qu'il faut retenir :

- Etat d'urgence sanitaire sur le territoire de La Réunion et de La Martinique,
- **Port du masque** obligatoire au sein des établissements recevant du public **à partir de 6 ans,**
- Jauge de **2000 personnes** maximum dans les établissements sportifs couverts,
- **Interdiction de consommer** de la nourriture et de la boisson au sein des établissements recevant du public, outre ceux de type N (bars et restaurants), et interdiction de vendre des boissons,
- **Modification des durées d'isolement et de quarantaine** en cas de contamination ou de cas contact à la covid-19,
- **A partir de 18 ans** : dose de rappel obligatoire pour les personnes vaccinées pour conserver son pass sanitaire.

Afin de tenir compte de l'évolution extrêmement rapide de la diffusion du variant Omicron en France, de nouvelles mesures ont été adopté par le gouvernement.

Le port du masque

Dans les établissements sportifs, en dehors de la pratique sportive et de son encadrement effectif, le port du masque est obligatoire pour tous **à partir de 6 ans**.

Le schéma vaccinal

Depuis le 15 décembre 2021, les personnes de 65 ans et plus doivent avoir reçu leur dose de rappel.
A partir du 15 janvier 2022, toute personne de 18 ans et plus devra avoir reçu sa dose de rappel afin que son Pass sanitaire ne soit pas désactivé.

➔ Les mineurs ne sont pas concernés par cette dose de rappel.

La dose de rappel est réalisable dès **3 mois après la dernière injection** d'un vaccin à double dose (Pfizer, Moderna, Astrazeneca) tandis qu'une personne vaccinée avec Jansen doit recevoir dès 4 semaines après sa vaccination une injection additionnelle de vaccin à ARN messager puis une dose de rappel dès 3 mois après cette dernière.

La dose de rappel doit intervenir **dans les 7 mois maximum** après la dernière injection ou après l'infection au Covid pour bénéficier d'un pass sanitaire valide.

Au-delà de ces délais, le QR code de l'ancien certificat de vaccination sera automatiquement désactivé.

L'accueil du public

L'accueil des spectateurs est désormais conditionné au respect d'une **jauge** de 2000 personnes dans les établissements sportifs couverts et de 5000 personnes dans les établissements sportifs extérieurs.
En parallèle, il convient de veiller à l'ensemble des autres prescriptions de distanciation et de respect des gestes barrières entre les personnes.

La consommation de nourriture et de boisson

La consommation de boisson et nourriture est interdite au sein des établissements sportifs notamment autour des buvettes, dans les loges, lors des moments conviviaux, des réunions associatives ou des diverses réceptions.
La vente de boisson est également interdite.

La seule exception à cette interdiction concerne les établissements de type N (bars et restaurants) qui seraient implantés dans un établissement sportif.

Les personnes positives et cas contacts à la Covid-19

Cas positifs :

- Isolement de 7 jours pour les personnes vaccinées (avec dose de rappel) et les moins de 12 ans,
- Isolement de 10 jours pour les autres,
- Possibilité de sortir de l'isolement à 5 jours (vaccinées) ou 7 jours (autres) si PCR ou antigénique négatif.

Cas contacts :

- Plus d'isolement pour les personnes vaccinées (avec dose de rappel), poursuite de l'activité physique et sportive, test antigénique ou PCR à J0 et autotests à J+2 et J+4,
- Isolement de 7 jours pour les autres (non vaccinées ou pas de dose de rappel), test antigénique ou PCR négatif pour sortir de l'isolement.

J = le jour où l'on apprend que l'on est cas contact/cas positif

A compter du 15 janvier 2022, sous réserve de l'adoption de la loi renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire par le Parlement, le **Pass vaccinal** sera exigé à l'entrée des établissements sportifs.

Toutes les informations sur : Site fédéral - Présentation Covid

Contact :	E-mail : Info.covid19@ffbb.com

Rédactrice	Vérificatrice	Approbateur
Audrey BOURGEON Juriste	Stéphanie PIOGER Vice-Présidente	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	NOTE 59 – DISPOSITIONS FEDERALES COVID-19	

Le Président commente le chapitre relatif aux « personnes positives et les cas contacts à la Covid-19 »

C'est le respect des protocoles et l'implication de tous les acteurs qui nous permettrons de poursuivre la saison de la façon la plus sereine possible.

Le Pass Vaccinal : Jeudi matin, l'Assemblée Nationale a voté le projet de loi qui transforme le Pass Sanitaire en Pass Vaccinal qui entrera en vigueur fin janvier. Il faudra avant cela que les sénateurs le votent. Ils l'examineront à partir de lundi prochain en commission.

Les Licences

LICENCES CLUBS (SOCLES) À LA DATE DU 07 JANVIER

	FÉMININ		MASCULIN		TOTAL
SAISON 2020/2021	960	29.3%	2 322	70.7%	3282
SAISON 2021/2022	1232	29.7%	2911	70.3%	4 143
EVOLUTION	272		589		861
EVOLUTION %	28.3%		25.4%		26.2%

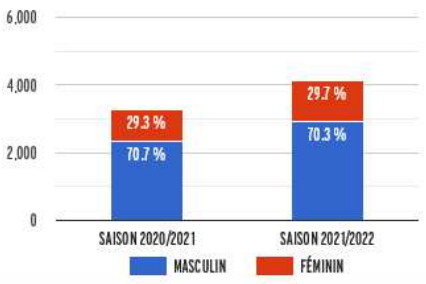

Le Président insiste sur le fait que les plus fortes augmentations de licences sont constatées dans les catégories U11 / U8-U9 et U7-U6 et moins qu'il va falloir **FIDELISER.**

A noter au vu du tableau des licenciés que 11 clubs comptent entre 7 et 15 poussines et de ce fait pourraient engager une équipe en championnat 2ème phase. Gageons que certains franchissent le pas.

Les Compétitions 2ème phase :

- **Nouveaux engagements :** Pour éviter toutes confusions → Il sera demandé aux clubs de « doubler » les retours de leurs engagements :
  - Un mail destiné à la CS
  - Un mail destiné au secrétariat administratif.
- **Reformatage des poules** (Poules Excellence / Promo d'Excellence et Honneur)

CHAMPIONNATS DE MOSELLE – 2ème PHASE	
Nota	- Ne seront jouées que les rencontres opposant des équipes de poules différentes. - Les résultats de la phase 1 seront conservés.
Proposition	- La journée de compétition JEUNES du 26/27 février pourrait être avancée au 5/6 février 2022 pour les équipes qui le souhaitent – Prendre contact avec ses adversaires.

Équipes	Actuellement	2ème phase
Vétérans	Poule unique de 10	La compétition s'échelonne sur toute la saison sportive
PRM	2 poules de 6	- Une poule EXCELLENCE avec : 1A-2A-3A/1B-2B-3B - Une poule HONNEUR avec : 4A-5A-6A/4B-5B-6B
DM2	2 poules de 6	- Une poule EXCELLENCE avec : 1A-2A-3A/1B-2B-3B - Une poule HONNEUR avec : 4A-5A-6A/4B-5B-6B
DM3	Poule unique de 9	La compétition s'échelonne sur toute la saison sportive
PRF	Poule unique de 7	La compétition s'échelonne sur toute la saison sportive
DF2	Poule unique de 6 jusqu'au 26/27 février 2022	- Une DF2 "POULE A" avec les équipes classées 1-3 et 5 - Une DF2"POULE B" avec les équipes classées 2-4 et 6

U17 M.	3 poules de 6	- Une poule EXCELLENCE avec : 1A-2A-1B-2B-1C-2C - Une poule PROMO D'EXCELLENCE avec : 3A-4A-3B-4B-3C-4C - Une poule HONNEUR avec : 5A-6A-5B-6B-5C-6C
U15M	2 poules de 6 1 Poule de 7 *MIXITÉ*	- Une poule EXCELLENCE avec : 1A-2A-1B-2B-1C-2C - Une poule PROMO D'EXCELLENCE avec : 3A-4A-3B-4B-3C-4C - Une (ou 2) poule(s) HONNEUR avec : 5A-6A-5B-6B-5C-6C plus les nouveaux engagements
U13 M.	2 poules de 6 1 Poule de 7	- Une poule EXCELLENCE avec : 1A-2A-1B-2B-1C-2C - Une poule PROMO D'EXCELLENCE avec : 3A-4A-3B-4B-3C-4C - Une (ou 2) poule(s) HONNEUR avec : 5A-6A-5B-6B-5C-6C plus les nouveaux engagements
U11 M.	4 poules de 6	- Une EXCELLENCE "POULE A" avec : 1A-2B-1C-2D - Une EXCELLENCE "POULE B" avec : 2A-1B-2C-1D - Une PROMO D'EXCELLENCE "POULE A" avec : 3A-4B-3C-4D - Une PROMO D'EXCELLENCE "POULE B" avec : 4A-3B-4C-3D - Deux (ou plus) poule(s) HONNEUR avec : 5A-6A-5B-6B-5C-6C plus les nouveaux engagements -FINALES : Les clubs classés aux 1ères places des poules EXCELLENCE /PROMO d'EXC / HONNEUR disputeront les finales pour les titres en A/R - Matchs de CLASSEMENTS pour les autres équipes

U18 F	Poule unique de 7	La compétition s'échelonne sur toute la saison sportive En date du xx/xx/2022 l'équipe classée 1ère accédera au Championnat Grand EST - 2ème phase identique où le club sera remplacé par "EXEMPT"
U15 F	Poule unique de 8	La compétition s'échelonne sur toute la saison sportive En date du xx/xx/2022 l'équipe classée 1ère accédera au Championnat Grand EST - 2ème phase identique où le club sera remplacé par "EXEMPT"
U13 F	Poule unique de 7	La compétition s'échelonne sur toute la saison sportive
U11 F	Poule unique de 8	- Une Poule EXCELLENCE à 4 équipes - Une Poule PROMO d'EXCELLENCE à 4 équipes en fonction des nouveaux engagements - Une (ou 2) poule(s) HONNEUR plus les nouveaux engagements

Le chapitre de la MIXITÉ en U15 MASC. a été longuement abordé :

- Gérard a rappelé sa « position » vis-à-vis de cette compétition ;
- Les clubs de SARREGUEMINES, THIONVILLE et UCKANGE se sont exprimés sur le sujet.

Pour reprendre la main sur les débats, le Président fait une synthèse des arguments évoqués par chacun des clubs.

Décision des représentants des clubs : Les représentants des clubs, à une forte majorité (une voix « contre » et une « abstention ») optent pour une communication régulière entre les Présidents des clubs amenés à se rencontrer en compétition que ce soit en Championnat ou en Coupe de Moselle 5x5 jusqu'à la fin de cette saison. Il précise également que pour la saison prochaine, la mixité en U15M sera proscrite.

Recommandations techniques – e-marque V2 :

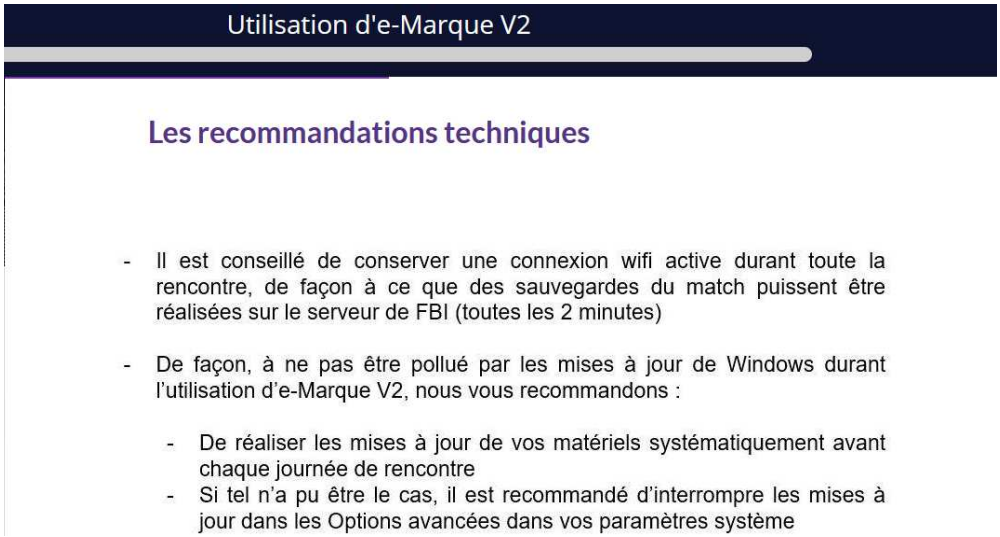

Mairies et Communautés de Communes :

Le CD57 s'est inspiré de la démarche qui a été entreprise par le CD du CHER. Un courrier susceptible d'être envoyé aux adjoints aux sports des Mairies, et relatif à la nécessité de posséder une connexion internet stable et suffisante dans les salles et gymnases accueillants des rencontres compétitives, afin d'utiliser au mieux l'E-MARQUE V2, est mis à la disposition des clubs qui le souhaitent.

Les Présidents des clubs auront une copie de ce courrier :

M. BERGER Gérard
Président

A l'attention de
Monsieur Prénom-NOM,
Maire adjoint en charge des sports
Adresse 57xxx COMMUNE

Verny, le 10 janvier 2022

Objet : Connexion internet au gymnase ..... (attention, si le club utilise plusieurs salles)

Copie : Prénom-NOM, Président(e) du nom du club

Monsieur le Maire adjoint en charge des sports,

Je soussigné, Gérard BERGER, Président du Comité de Moselle de Basket-Ball, atteste que, depuis le début de la saison sportive 2021-2022, les clubs ont obligation d'utiliser le nouvel outil informatique nommé E-marque V2.

Celui-ci est nécessaire à l'établissement des feuilles de marque dématérialisées de l'ensemble des rencontres en compétition. Il nécessite l'installation d'une connexion Internet stable et efficace sur place.

Je sais pouvoir compter sur les compétences et la disponibilité de vos services afin de faciliter le fonctionnement du Nom du club.

Je vous remercie par avance, reste à votre disposition si nécessaire et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Wifi dans les gymnases pour l'e-Marque V2

- penser à informer vos clubs de la démarche du Comité.
- l'initiative peut « mettre en difficulté » certains Présidents vis-à-vis de leurs élus locaux (ex: de quoi s'occupe donc le Comité ? La commune a déjà fait le nécessaire ? Qui vous a demandé d'envoyer ce courrier en Mairie ? etc....).

Retours possibles des adjoints aux sports

- Sachez que le service gratuit de Wifi de la ville de ..... n'est désormais plus en service ;
- Il n'est pas non plus prévu d'installer une connexion filaire dans chacun des sites sportifs ;
- En conséquence, le club devra souscrire à ses frais ses propres accès internet auprès du fournisseur de son choix par exemple par le biais d'une connexion 4G ou utiliser le partage de connexion via les téléphones portables.

La feuille de marque U11

Compte tenu des problèmes de partage d'écran rencontrés, Gérard se propose de donner, en fin de séance, une courte formation aux représentants des clubs qui le souhaitent.

L'Opération « Bracelets de Fidélisation »

- Chaque club s'est vu remettre lors de l'émargement de la feuille de présence, les bracelets qui lui étaient attribués.
- Les feuilles de répartitions relatives à chaque club ont été rédigées par Alexia CLÉMENT, la volontaire du Service Civique, actuellement en fonction au Comité de Moselle, que le Président remercie.
- Le Président rappelle aux clubs que les quotas de bracelets fournis gratuitement par la FFBB concernent les licenciés de la saison 2020/2021.
- Pour que tous les licencié(e)s de la catégorie U11 soient concernés par l'attribution d'un de ces bracelets, il précise que le CD57 a pris en charge financièrement l'achat des bracelets complémentaires pour un cout de 700 €.

Le Basket 3x3

- Cassandra CLÉMENT, responsable 3x3, remercie les clubs participants à nos différentes journées et encourage tous les autres à venir rejoindre le groupe des U17-SF et SM.
- Le Président rappelle que la 2ème journée de cette compétition se déroule ce week-end du 08/09 janvier 2022.
- Il reprécise que les nouveaux engagements peuvent se faire à tous moments de la saison.
- Il souhaite que les clubs n'appréhendent plus l'organisation d'un (ou plusieurs) plateau(x) 3x3.

Visioconférence post-Comité Directeur FFBB

Plan MACRON 5000 terrains :

Objectif à l'horizon 2024 :

- 200 millions d'€ au total : 100 millions pour 2022 puis 50 pour 2023 et 2024,
- Traitement au cas par cas des dossiers (pas de quota par sport),
- Lieux de sport identifiés prioritairement en QPV ou proximité proche, milieu rural et territoires carencés (notamment ultramarins),
- Vocation d'usage : mixité entre pratique libre et clubs associatifs/milieu scolaire,
- La rénovation et remise en état de terrains existants n'est pas prise en compte dans ce plan.

Pour le basket :

- Les terrains 3x3 sont identifiés comme structure idéale pour intégrer ce dispositif,
- La FFBB exigera que les terrains soient contrôlés par le réseau basket : clubs ou LR ou CD,

- Le plan INFRA actuel sera un soutien important dans l'aboutissement des projets.

LE PROGRAMME 5 000 EQUIPEMENTS

La perspective de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Paris et de son héritage place le sport au cœur des préoccupations de notre société et pose la question essentielle de l'offre d'équipements sportifs. Dans ce cadre, le Président de la République souhaite faire de la France une nation plus sportive en augmentant de 3 millions le nombre de pratiquants d'ici 2024. C'est pourquoi, il a annoncé, le 14 octobre 2021, le lancement d'un programme de 5 000 équipements sportifs de proximité en territoires carencés à réaliser d'ici 2024. Le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports a chargé l'Agence Nationale du Sport, opérateur de l'État, de déployer ce programme.

L'Agence, dont un des objectifs inscrits dans la convention constitutive, est la correction des inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux pratiques et aux équipements sportifs, poursuit ses efforts vers ces territoires et les publics les plus éloignés de l'activité sportive. Ces lieux de sport implantés en QPV ou à proximité immédiate, en milieu rural carencé et dans les territoires ultramarins, ont vocation à assurer une mixité d'usage entre pratique libre, clubs associatifs et scolaires.

Les modalités de dépôt des demandes de subvention par les porteurs de projet et le processus d'examen des dossiers par les services déconcentrés du Ministère chargé des Sports et par l'Agence, sont précisés dans la note disponible en cliquant sur le lien suivant : https://www.agencedusport.fr/subventions-equipements-440.

EXEMPLE D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Questions diverses :

- Audun le Tiche : préjudice lié à l'annulation des désignations d'arbitres sur certaines rencontres impactées par le Covid.
- Sarreguemines : catégories à désignations pour la 2ème phase.
- Rappel du Président : inciter les candidats à fréquenter les Écoles d'Arbitrage pour augmenter notre quota d'arbitres
- Intervention de Laurent KIEFFER – CD0 57- :
    - Ouverture d'une nouvelle école d'arbitrage à Fontoy
    - Stage d'arbitre du 6 février à Frescaty :
        - Faible retour des participations des arbitres départementaux
        - Obligation de participation des arbitres stagiaires 1ère année
        - Dans ce stage, il sera proposé un module de perfectionnement à l'e-Marque V2

Annexes :

Subvention équipement - AGENCE NATIONALE DU SPORT

La séance est levée à 11h45.

Le Secrétaire Général,
Alain CONSEIL

Le Président,
Gérard BERGER